



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2024, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Réjean Tremblay, maire suppléant :

Sont présents :

Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence motivée :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2

Sont également présents :

Madame France Brassard, Greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Réjean Tremblay.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 10 octobre 2024
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Demande de report/annulation de l'élection partielle
 - 5.3 Dépôt déclaration intérêts pécuniaires
 - 5.4 Dépôt des déclarations des dons et avantages
 - 5.5 Concours Décoration de Noël
 - 5.6 Affectation de surplus non affecté aux résultats 2024
 - 5.7 Autorisation signature avenant « Parc d'entraînement Plein-Air (Pumptrack)
 - 5.8 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 5.9 Demande d'aide Coopérative de Solidarité d'aide à domicile
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Demande autorisation / Domaine du Lac des Cèdres
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Autorisation Paiement facture no 1725502 AtkinsRéalisis
 - 9.2 Autorisation Paiement de facture no 001 Gilles Lavoie
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Autorisation de paiement de facture Moulures D. Simoneau no 143719
- 11.0 Santé et bien-être
 - 11.1 Proclamation de la journée du 19 novembre/Journée de sensibilisation au cancer de la prostate
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1 Voeux des fêtes
 - 14.2 Nomination de direction générale par intérim
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3

CORRESPONDANCE

La directrice générale par Intérim dépose (2) documents au Conseil municipal

A- Programme des distinctions honorifiques /Dépôt de candidature

B- SADC /Communiqué de presse - Achat local pour conserver nos services

2024-11-339 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-11-340 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de octobre 2024 totalisant 140 985.18\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 147 763.60\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 140 985.18\$ pour le mois de octobre 2024, et les comptes fournisseurs totalisant 147 763.60\$.

QUE la direction générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-11-341 DEMANDE DE REPORT/ANNULATION DE L'ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT le contexte de l'entrée en vigueur du nouvel article 44.1 LERM;

CONSIDÉRANT le coût d'une élection partielle;

CONSIDÉRANT le nombre de jours excédentaires pour la tenue d'une élection partielle;

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Longue-Rive n'est pas divisé aux fins électorales;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la LERM (loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, sur demande d'une municipalité dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales, fixer, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, un nombre de conseillers inférieur ou supérieur à six.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3

QUE les membres du conseil demandent à la Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de reporter/annuler l'élection partielle requise suite au décès d'un conseiller.

2024-11-* DÉPÔT DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :

- Donald Perron, Maire
- Daniel Bouchard, Conseiller siège #1
- Sylvain Dugas, Conseiller siège #3
- Paulo Bouchard, Conseiller siège #4
- Réjean Tremblay, Conseiller siège #5
- Johanne Savard, Conseillère siège #6

2024-11-* DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONN ET AVANTAGES**

Aucun don et autre avantage n'a été reçu du conseil municipal au cours de l'année 2024.

2024-11-342 CONCOURS DÉCORATION DE NOËL

ATTENDU QUE le Conseil désire souligner le temps des fêtes, la Municipalité relance donc le concours de décoration de Noël, visant à offrir 3 prix de participations au montant de 100\$ chacun parmi les citoyens qui auront décoré leur propriété qui seront inscrite à l'adresse suivante: **loisirs@longuerive.ca;**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1

QUE le Conseil accepte de procéder par tirage au sort , jeudi le 12 décembre 2024 afin de déterminer les gagnants.

2024-11-343 AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ AUX RÉSULTATS 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil affecte aux résultats de l'exercice financier 2024, les crédits budgétaires prévus au budget de 54 584\$ à même le surplus accumulé non affecté.

2024-11-344 AUTORISATION SIGNATURE AVENANT « PARC D'ENTRAINEMENT PLEIN-AIR (PUMPTRACK)»

ATTENDU QU'UNE convention d'aide financière a été signée le 6 novembre 2023 entre LA MRC et LA MUNICIPALITÉ pour la réalisation du projet « Parc d'entraînement plein-air (pumptrack) » dans le cadre du programme de mise en valeur intégrer (PMVI).

ATTENDU QUE la convention d'aide financière pour ce projet entre LA MRC et LA MUNICIPALITÉ se terminait le 30 septembre 2024.

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ a fait une demande de prolongation de la durée de la convention d'aide financière à la MRC en raison de retards dans l'exécution des travaux.

EN CONSÉQUENCE, LA MRC accepte la prolongation de la date de fin de la convention d'aide financière avec LA MUNICIPALITÉ pour la réalisation du projet « Parc d'entraînement plein-air (pumptrack) » jusqu'au 30 juin 2025 en vertu d'une résolution du conseil de la MRC 2024-10-326. Les autres points de la convention d'aide financière entre LA MRC et LA MUNICIPALITÉ demeurent inchangés ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le conseil accepte le tout un chacun des clauses du présent avenant.

QUE le conseil autorise Madame France Brassard à signer l'avenant pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive en l'absence de Madame Christine Rivard.

2024-11-345 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme PRABAM ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des affaires municipale et de l'Habitation, datée du 21 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE madame France Brassard soit autorisé à transmettre la réclamation de l'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-11-346 DEMANDE D'AIDE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide pour le déneigement a été déposé par la Coopérative solidarité d'aide à domicile HCN à la Municipalité de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT que l'article 91.1 de la « **Loi sur les compétences municipales** » qui stipule :

Toute municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s’est, par ses statuts, interdit d’attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l’Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).

La Loi sur l’interdiction de subventions municipales ([chapitre I-15](#)) ne s’applique pas à une aide accordée en vertu du premier alinéa.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité d'aide à domicile n'attribuera aucune ristourne et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le conseil accorde l'aide au déneigement du terrain situé au 346-1 rue Principale, à Longue-Rive, par le biais de l'équipement de la municipalité à titre gratuit sous certaines conditions.

QUE la priorité soit l'ouverture et l'entretien de la Rue Principale, les rues municipales, les stationnements municipaux et sent suvent seulement après celle-ci ;

QUE la présente aide soit de faire le déneigement d'une partie du terrain, soit l'entrée principale lors du passage de nos équipements sur la Rue Principale et Lavoie et que la finalisation se fera après l'ouverture de celles mentionnés ci-haut ;

QUE si la Municipalité est dans l'incapacité de faire le déneigement elle en avise la directrice générale de la Coopérative de solidarité d'aide à domicile ;

QUE la Coopérative de solidarité d'aide à domicile doive elle-même assumer les coûts de l'ouverture hivernale quelle devra payer et de n'exiger aucun remboursement pour les dépenses qu'il aura encourues en raison de l'ouverture de celle-ci;

QUE la Coopérative de solidarité d'aide à domicile s'engage à prendre fait et cause pour la Municipalité dans toute poursuite contre elle et découlant de l'exercice des droits conférés par la présente ;

QUE la Coopérative de solidarité d'aide à domicile assume à l'entière libération de la Municipalité, toute responsabilité et toute obligation pour tout dommage aux personnes et aux biens sans exception qui ne serait point survenu si la présente n'étais pas intervenue.

2024-11-347 DEMANDE /DOMAINE DU LAC DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE le Domaine du Lac des cèdres inc. à fait une demande d'ouverture du chemin du Lac des Cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à un règlement sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à l'article 7 de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le conseil municipal accorde l'autorisation au Domaine du Lac des Cèdres de déblayer le chemin du Lac des cèdres en période hivernale sous leur responsabilité tel qu'entendu dans l'entente.

QUE monsieur Donald Perron, maire conjointement avec la directrice générale par intérim à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2024-11-348 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE NO 1725502 ATKINSRÉALIS

CONSIDÉRANT la facture la facture no 1725502 au coût de 1 672.87\$ et D'atkinsRéalisation CANADA inc. ;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur des travaux a approuvé cette facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 17225502 au montant total de 1 672.87\$, pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-11-349 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE 001/ GILLES LAVOIE

ATTENDU QUE monsieur Gilles Lavoie à déposé un rapport d'activités pour services professionnels rendus au cours de décembre 2023 au 23 octobre 2024.

ATTENDU QUE cette facture fait référence à la résolution 2023-12-194 du 14 décembre 2023.

ATTENDU QUE cette facture est présentée et remboursé par le projet de rue Principale par le Ministère des transports du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 9 720.76\$, pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-11-350 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE MOULURES D. SIMONEAU 1 43719

ATTENDU QUE des travaux de compensations sont prévu suite au travaux d'assainissement des eaux ;

ATTENDU QUE ces travaux auront lieu sur le site des marais salés, tel que convenu entre le ministère des transports et la municipalité à l'été 2024 ;

ATTENDU QU'une soumission de fourniture de bois de cèdre blanc à été déposé par Moulures D. Simoneau au coût de 26 727.55\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE cette facture sera remboursé en totalité par le Ministère des transports suite au courriel du 13 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de la facture numéro 43719 au montant de 26 727.55\$;

QUE la greffière-trésorière adjointe est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2024-11-351 RÉSOLUTION PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DU 19 NOVEMBRE, JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décéderont de la maladie par année ;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Longue-Rive au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU que la campagne de financement «Noeudvembre» de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive déclare le 19 novembre comme la «Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Longue-Rive » en soutien à la campagne Noeudvembre»

2024-11-352 PUBLICITÉ VOEUX DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE le conseil accepte la publicité dans le Journal Haute-Côte-Nord pour 1/8 de page pour les deux fêtes au coût de 219\$.

2024-11-353 NOMINATION DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière en date du 5 novembre 2024

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le Conseil nomme Madame France Brassard en tant que directrice générale et greffière-trésorière par intérim à compter du 5 novembre 2024.

QUE son salaire soit augmenté de 15% tel que spécifié dans la politique de rémunération.

QUE madame France Brassard soit autorisée à signer tous documents officiels de la Municipalité de Longue-Rive pour et au nom de celle-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 H 20, M le Maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 H 30.

2024-11-354 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE la séance ordinaire soit levée à 19 H 31.

Signature

Je, Réjean Tremblay, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 7

Réjean Tremblay, maire suppléant

France Brassard, greffière-trésorière adjointe